

## DECISION DU MAIRE N° :095-24

Objet : Attribution du marché n°20240502 : Construction d'une maison de santé à ossature bois, située au 33 rue de Vaujours à Coubron, avec la S.A. CORONIS

Le Maire de Coubron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°20/013 du 17 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, notamment en son alinéa 4°/pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n°20/017 du 17 juin 2020, portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO),

CONSIDERANT la volonté municipale à lutter contre la désertification médicale sur la commune,

CONSIDERANT la nécessité d'engager la construction d'une maison de santé, afin de rester attractive auprès de médecins, et ainsi pérenniser l'accès aux offres de soins sur son territoire,

CONSIDERANT le marché à procédure adaptée publié au BOAMP le 31/05/2024 sous le n° d'annonce 24-63732, et sur le site de l'acheteur public, <https://www.coubron.fr/marches-publics>, le 31/05/2024, sous le n° de consultation 368392, relatif à : La construction d'une maison médicale en ossature bois, au 33 rue de Vaujours à Coubron 93470,

Alloti de manière suivante :

Lot n°1	1.1- Voirie Réseaux Divers/Assainissement/Espaces Verts 1.2 Dallage/Gros œuvre /Maçonnerie /Ravalement
Lot n°2	2.1 – Charpente/Ossature bois 2.2 - Couverture /Zinguerie 2.3 - Bardage bois 2.4 - Menuiseries extérieures
Lot n°3	Serrurerie
Lot n°4	4.1 - Menuiseries intérieures /Mobilier 4.2 - Isolation /Chape 4.3 - Plâtrerie / Isolation intérieure /Faux-Plafond 4.4- Revêtements de sols durs et muraux/Revêtements de sols souples 4.5 – Peinture
Lot n°5	Plomberie /Chauffage /VMC
Lot n°6	Electricité -courants forts/courants faibles

CONSIDERANT le Dossier de Consultation des Entreprises,

CONSIDERANT le registre de dépôts des offres,

CONSIDERANT le rapport d'économie général sur le marché,

CONSIDERANT le Procès-Verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT, que les meilleures réponses aux besoins sont celles des entreprises suivantes :

- Lot n°1 : 1.1- Voirie Réseaux Divers/Assainissement/Espaces Verts 1.2-Dallage/Gros œuvre /Maçonnerie /Ravalement : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 75 403,20 € H.T,
- Lot n°2 : 2.1 – Charpente/Ossature bois 2.2 - Couverture /Zinguerie 2.3 - Bardage bois 2.4 - Menuiseries extérieures : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 245 022,00 € H.T,
- Lot n°3 : Serrurerie : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 14 902,08 € H.T,
- Lot n°4 : 4.1 - Menuiseries intérieures /Mobilier 4.2 - Isolation /Chape 4.3 - Plâtrerie / Isolation intérieure /Faux-Plafond 4.4- Revêtements de sols durs et muraux/Revêtements de sols souples 4.5 -Peinture : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 78 171,98 € H.T,
- Lot n°5 : Plomberie /Chauffage /VMC : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 53 977,00 € H.T,
- Lot n°6 : Electricité -courants forts/courants faibles : à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 44 688,24 € H.T,

Pour ces motifs:

## **DECIDE**

**Article 1: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°1 du marché, à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à: 75 403,20 € H.T.

**Article 2: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°2 du marché, à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à: 245 022,00 € H.T.

**Article 3: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°3 du marché à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 14 902,08 € H.T.

**Article 4: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°4 du marché à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 78 171,98 € H.T,

**Article 5: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°5 du marché à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 53 977,00 € H.T.

**Article 6: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le Lot n°6 du marché à la SA CORONIS, mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est domicilié, 9 rue des Jeunes -1227 Les Acacias à GENEVE, pour des prestations de travaux proposées à : 44 688,24 € H.T.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal de l'exercice considéré.

**DIT** que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un acte.

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le  
ID : 093-219300159-20240918-095\_24-CC

**DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du SCG du Raincy, et la S.A CORONIS.

Fait à Coubron le : 18 septembre 2024.

Le Maire de Coubron,  
Conseiller Régional d'Ile de France,  
Conseiller Métropolitain,  
Vice-président du Grand Paris Grand Est,

Ludovic TORO

